



Résumé d'entrevue : Congrès des Ukrainiens Canadiens (Ihor Michalchyshyn et Orest Zakydalsky)¹

Ihor Michalchyshyn, directeur général et directeur exécutif du Congrès des Ukrainiens Canadiens, et Orest Zakydalsky, conseiller principal des politiques du Congrès des Ukrainiens Canadiens, ont été rencontrés en entrevue par les avocats de la Commission le 20 juin 2024.

Note aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Contexte

- [1] Fondé en 1940, le Congrès des Ukrainiens Canadiens (« **CUC** ») est une organisation parapluie qui réunit de nombreux organismes communautaires ukraïno-canadiens de tout le Canada. En ce qui concerne sa structure interne, le CUC comporte six conseils provinciaux, ainsi que des antennes locales qui œuvrent au niveau de la communauté. Le CUC représente les intérêts de la communauté ukraïno-canadienne, notamment en intervenant en son nom auprès des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral.
- [2] Ihor Michalchyshyn est directeur général et directeur exécutif du CUC depuis 2016. Auparavant, il a été bénévole pendant une dizaine d'années au sein du CUC. M. Michalchyshyn est titulaire de diplômes de premier et de deuxième cycle dans les domaines de la politique et de l'administration publique. Il a été impliqué dans la politique provinciale au Manitoba avant d'occuper son poste actuel au CUC.
- [3] M. Michalchyshyn assure la direction et la gestion du CUC. Il agit également en tant que porte-parole du CUC, se chargeant de répondre aux sollicitations des médias, de

¹ Traduction



rencontrer les députés fédéraux et les ministres du cabinet, et de représenter le CUC lors d'événements publics, entre autres responsabilités.

- [4] Orest Zakydalsky est conseiller principal des politiques du CUC, où il travaille depuis 2014. Auparavant, M. Zakydalsky a travaillé en tant que chercheur et a pris part à divers projets en Ukraine pour des organismes canadiens, notamment des missions d'observation électorale et des initiatives de gouvernance régionale.
- [5] Les personnes interrogées ont expliqué que les prises de position du CUC sur le plan des politiques découlent souvent de consensus qui émergent de manière naturelle au sein de la communauté ukraino-canadienne. Les résolutions adoptées lors du congrès triennal du CUC guident l'organisme dans ses travaux et façonnent ses orientations politiques générales. M. Michalchyshyn a également mentionné que le CUC reçoit de la rétroaction de la part de ses branches locales et de ses membres quant aux préoccupations et points de vue de la communauté, lesquels influencent ensuite les positions adoptées par l'organisme.

2. Expériences des Canadiens d'origine ukrainienne face à l'ingérence étrangère de la Russie

- [6] M. Michalchyshyn a expliqué que la diaspora ukrainienne est établie au Canada depuis la fin du 19^e siècle. Il a également précisé que les nombreuses vagues d'immigration ukrainienne au Canada tout au long du 20^e siècle ont permis à cette communauté de devenir l'un des groupes ethniques les plus importants du Canada, avec 1,4 million de répondants s'identifiant comme Canadiens d'origine ukrainienne lors du recensement de 2016.



- [7] L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a provoqué un afflux important de ressortissants ukrainiens au Canada, fuyant la guerre dans leur pays. M. Michalchyshyn a mis en lumière comment ces événements récents ont intensifié la solidarité au sein de la communauté et ont ravivé un lien déjà fort avec l'héritage ukrainien. Le fait que des Ukrainiens fuyant les persécutions ont déjà trouvé refuge au Canada par le passé a rassemblé la communauté dans ses efforts pour accueillir les vagues récentes de personnes déplacées.
- [8] En ce qui concerne l'ingérence étrangère subie par la communauté ukraino-canadienne, M. Michalchyshyn a affirmé qu'à sa connaissance, la Fédération de Russie était le seul acteur étatique ciblant la communauté. Les deux personnes interrogées ont insisté sur le contexte historique entourant l'ingérence étrangère actuelle de la Russie et les tentatives de répression transnationale dirigées contre la communauté ukraino-canadienne, en précisant que la situation actuelle constitue la continuation d'une approche précédemment adoptée par l'Union soviétique.

2.1 Formes d'ingérence étrangère

- [9] Lorsque les avocats de la Commission leur ont demandé de citer des exemples d'ingérence étrangère de la Russie au Canada, selon leur opinion et expérience, les personnes interrogées ont signalé que la désinformation était la forme la plus courante d'ingérence étrangère de la Russie.
- [10] En ce qui concerne les mécanismes du processus de désinformation, MM. Michalchyshyn et Zakydalsky ont expliqué que les récits de désinformation parrainés par la Fédération de Russie sont amplifiés par les médias d'État russes, tels que les chaînes de télévision *Russia Today* (« RT ») et *Sputnik News*, ainsi que par les médias sociaux. L'objectif serait alors de faire en sorte que la désinformation prenne de l'ampleur dans l'écosystème des médias sociaux ou même, qu'elle soit relayée par les médias canadiens traditionnels.



- [11] Les avocats de la Commission ont ensuite demandé quel était le taux de pénétration des médias d'État russes au sein de la communauté ukraino-canadienne et parmi le public canadien en général. M. Michalchyshyn a affirmé qu'il croyait que peu de Canadiens d'origine ukrainienne consommaient ces sources d'information. En ce qui concerne le grand public, il a indiqué que le retrait de RT des ondes canadiennes par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« **CRTC** »), une mesure pour laquelle le CUC avait fait pression, était un pas dans la bonne direction, mais que le contenu de RT demeurait encore largement disponible sur Internet. Les personnes interrogées ont déploré l'incapacité et l'inaction du gouvernement canadien et des autorités réglementaires pour empêcher la diffusion de ce contenu en ligne au Canada.
- [12] Les deux personnes interrogées ont indiqué que, depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, le principal récit de désinformation russe porte sur la guerre, avec des allégations fausses selon lesquelles les dirigeants ukrainiens seraient des nazis et des fascistes, que l'Ukraine ne devrait pas exister en tant que nation indépendante, ou que l'Ukraine et ses alliés occidentaux seraient responsables du déclenchement de la guerre. Elles ont également mentionné que des récits comparables avaient été diffusés par l'ambassade de Russie au Canada et ont exprimé leur profonde déception quant à l'absence de mesures prises par le gouvernement canadien à cet égard.
- [13] Les personnes interrogées sont revenues sur des événements particuliers touchant à des récits de désinformation axés sur le Canada, notamment :
- a. La désinformation ciblant Chrystia Freeland : Les deux représentants du CUC ont mentionné que depuis sa nomination au poste de ministre des Affaires étrangères en 2017, la ministre Freeland, dont le grand-père était ukrainien, semble être une cible privilégiée des campagnes de désinformation russes. Les allégations formulées à son encontre se sont concentrées sur des affirmations selon lesquelles son grand-père était un collaborateur nazi pendant la Deuxième Guerre mondiale.



- b. Les événements entourant la présence de Yaroslav Hunka à la Chambre des communes : Yaroslav Hunka est un Canadien d'origine ukrainienne qui a combattu dans la Division Galicie de la Waffen-SS. Lors de la visite du président ukrainien Volodymyr Zelensky en septembre 2023, M. Hunka était présent à la Chambre des communes, où il a été ovationné. M. Michalchyshyn a signalé que les médias d'État russes se sont emparés de l'histoire pour renforcer leur discours persistant sur l'influence nazie en Ukraine. Comme l'a relevé M. Michalchyshyn, l'histoire a fait les manchettes partout dans le monde, intensifiant ainsi les répercussions négatives pour la communauté ukrainienne du Canada.

[14] Les personnes interrogées ont ensuite abordé les difficultés à attribuer à la Fédération de Russie la responsabilité des discours prorusses, diffusés par des campagnes de désinformation et des récits manipulés, notamment ceux qui circulent sur les plateformes de médias sociaux. Elles ont convenu qu'il est compliqué d'imputer à la Fédération de Russie ces actions de manière certaine, notamment parce que la majorité des personnes qui relaient les opinions des médias russes ne semblent pas agir, selon leur connaissance, à la demande expresse de l'État russe. Cependant, M. Zakydalsky a précisé que les faux récits n'apparaissent pas d'eux-mêmes et que ceux qui les répandent ont un but précis en tête.

[15] Abordant les répercussions de ces récits de désinformation sur la diaspora ukraïno-canadienne, les avocats de la Commission ont ensuite sollicité l'avis des personnes interrogées concernant une enquête sur la sécurité de la communauté menée par le CUC en 2023 auprès des Canadiens d'origine ukrainienne. M. Michalchyshyn a fait remarquer que les résultats démontraient une augmentation importante des incidents à caractère haineux anti-ukrainiens depuis le début de la guerre. Parmi ces incidents figurent du harcèlement et de la violence verbale, des actes de vandalisme contre des biens, des graffitis anti-ukrainiens et des messages haineux diffusés sur les médias sociaux.



- [16] Les personnes interrogées ont ajouté que le CUC a incité ses membres à déclarer ces incidents aux forces de l'ordre, ainsi qu'au CUC. Cependant, elles ont le sentiment que la majorité des incidents anti-ukrainiens ne sont pas rapportés aux autorités, en partie en raison d'un manque de confiance dans la réaction des forces de l'ordre. Par ailleurs, elles estiment que les effets des actes haineux varient d'un membre de la communauté à l'autre : certains membres, galvanisés par ces attaques, y voient une raison de plus pour s'opposer aux récits prorusses, tandis que d'autres hésitent désormais à manifester publiquement leur soutien à l'Ukraine.
- [17] M. Michalchyshyn a ajouté que les récits qui alimentent les actes haineux sont les mêmes que ceux véhiculés par le Kremlin depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie. C'est pourquoi, selon lui, la désinformation russe est un catalyseur de la propagation des actes haineux anti-ukrainiens au Canada.
- [18] En ce qui concerne les répercussions de la désinformation russe au Canada, M. Michalchyshyn a affirmé que la diffusion de récits fallacieux nourrit la défiance vis-à-vis de la société, de la démocratie et des institutions publiques canadiennes. Bien que certains récits de désinformation puissent cibler l'Ukraine et les Canadiens d'origine ukrainienne, M. Michalchyshyn a insisté sur le fait que l'intention plus large de la Fédération de Russie était de déstabiliser la démocratie et de miner la confiance du public dans les institutions démocratiques. Par conséquent, même si les Canadiens d'origine ukrainienne ressentent plus directement les conséquences de l'ingérence étrangère russe, les répercussions plus larges concernent la société dans son ensemble.
- [19] En ce qui concerne plus spécifiquement l'ingérence étrangère de la Russie lors des élections fédérales canadiennes de 2019 et 2021, les personnes interrogées n'avaient pas connaissance d'incidents particuliers visant les processus électoraux, des candidats ou des circonscriptions en particulier. Néanmoins, elles ont déclaré qu'elles ne croient pas que l'ingérence étrangère de la Russie a simplement cessé pendant les périodes électorales. MM. Michalchyshyn et Zakydalsky ont ajouté l'un et l'autre que la Fédération de Russie était un acteur sophistiqué qui se livre à des activités d'ingérence



étrangère à des niveaux pouvant échapper à l'attention du gouvernement canadien et de ses organismes.

- [20] Les personnes interrogées ont donné un exemple concret d'activités d'ingérence de la Russie sur le sol canadien, notamment les actions de l'ambassade de Russie à Ottawa. M. Zakydalsky a souligné la taille excessive du contingent diplomatique russe à Ottawa par rapport à celle du corps diplomatique canadien en Russie. Selon lui, le personnel de l'ambassade se livrerait à des activités de surveillance à l'encontre des membres de la communauté ukrainienne du Canada. Pour appuyer ses affirmations, il a relevé que des individus non liés publiquement au CUC avaient été sanctionnés par la Fédération de Russie, aux côtés de directeurs et de membres du conseil d'administration du CUC. D'après lui, l'inscription de ces personnes sur les listes de sanctions démontre que la Fédération de Russie surveille activement la communauté ukrainienne du Canada.

2.2 Réponse des organismes gouvernementaux et des forces de l'ordre et interactions avec ces derniers

- [21] Les avocats de la Commission ont ensuite posé des questions à M. Michalchyshyn et M. Zakydalsky concernant les liens du CUC avec les organismes gouvernementaux et les forces de l'ordre en matière d'ingérence étrangère de la part de la Russie.
- [22] M. Michalchyshyn a expliqué que, dans le cadre de ses activités de défense et de sensibilisation au nom de la communauté ukraino-canadienne, le CUC rencontre régulièrement divers élus et représentants du gouvernement canadien pour discuter des enjeux préoccupants, notamment l'ingérence étrangère de la Russie. Par exemple, depuis plusieurs années, le CUC rencontre régulièrement Affaires mondiales Canada (« **AMC** ») au sujet des relations diplomatiques du Canada avec l'Ukraine et la Fédération de Russie, profitant de ces échanges pour exprimer des recommandations de politiques et relayer les priorités de ses membres.
- [23] En outre, M. Michalchyshyn a déclaré qu'à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 et qu'en réaction à l'augmentation concomitante des actes haineux anti-ukrainiens, le CUC a également rencontré Sécurité publique Canada (« **SP** ») et les



forces de l'ordre. En février 2023, par exemple, le CUC a rencontré le ministre de la Sécurité publique de l'époque, Marco Mendicino, et le chef du service de police de Toronto pour discuter de la situation.

- [24] Selon M. Michalchyshyn, ces réunions visaient avant tout à inciter les responsables politiques à prendre position publiquement contre les actes haineux ciblant la diaspora ukrainienne. En outre, le CUC a encouragé ses interlocuteurs à voir dans la multiplication des incidents signalés une tendance générale, et non des faits locaux et isolés.
- [25] En général, les personnes interrogées ont fait part de leur frustration face à ce qu'elles perçoivent comme une absence de suivi de la part des organismes gouvernementaux et des forces de l'ordre après leurs réunions avec le CUC. M. Michalchyshyn a décrit ces interactions comme « *parler dans le vide* », laissant entendre que le CUC ne sait pas si les autorités prennent vraiment au sérieux ses préoccupations et si elles agissent en conséquence. Ces réflexions générales s'appliquent aussi bien aux interactions du CUC avec les représentants du gouvernement qu'à celles avec les forces de l'ordre et les organismes spécialisés comme le Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** »). M. Zakydalsky rappelle un acte de vandalisme constaté à Ottawa en août 2022, perpétré par des personnes apparemment affiliées au corps diplomatique russe, que le CUC a rapporté aux représentants du gouvernement². Leur démarche est restée lettre morte.
- [26] Selon les personnes interrogées, beaucoup de membres de la communauté ukrainienne du Canada sont irrités et déçus face à ce qu'ils considèrent comme un manque de suivi de la part des autorités. Les représentants du CUC ont relayé des histoires de membres de l'organisme ayant signalé des actes haineux anti-ukrainiens à leur service de police local, sans jamais avoir été informés des mesures prises par la suite.

² Voir UCC0000002.



- [27] D'une manière plus générale, les personnes interrogées ont estimé que la réponse du gouvernement du Canada face à l'ingérence étrangère russe était insuffisante pour dissuader la Fédération de Russie de renforcer ses capacités et de poursuivre ses activités d'interférence étrangère. D'après elles, cela contraste vivement avec les décisions prises par d'autres démocraties occidentales, qui ont majoritairement choisi d'expulser des diplomates russes à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022. Elles ont également exprimé leur sentiment que l'inaction du gouvernement du Canada face à ce qu'elles perçoivent comme de l'ingérence étrangère de la Russie est démoralisante pour les Canadiens d'origine ukrainienne et renforce l'impression que le gouvernement ne soutient pas la communauté.
- [28] En ce qui concerne les améliorations possibles dans les interactions du CUC avec les organismes gouvernementaux, M. Michalchyshyn a recommandé de nommer un interlocuteur dédié au sein des ministères afin d'améliorer l'échange d'informations et la rétroaction par rapport aux mesures prises par le gouvernement. La perception actuelle est que lorsque le CUC s'adresse aux représentants du gouvernement, il n'obtient que des réponses sommaires ou aucune réponse.

3. Propositions du CUC concernant l'ingérence étrangère de la Russie

- [29] Au cours des dernières années, le CUC a formulé bon nombre de recommandations concrètes au gouvernement canadien sur des mesures qui permettraient de contrer l'ingérence étrangère de la Russie. En outre, MM. Michalchyshyn et Zakydalsky ont témoigné à plusieurs reprises devant des comités permanents de la Chambre des communes sur les enjeux liés à la communauté ukrainienne du Canada et à la Fédération de Russie en général. À la fin de l'entrevue, les avocats de la Commission ont demandé aux personnes interrogées d'évoquer certaines des recommandations qu'elles ont faites au gouvernement canadien.
- [30] Le CUC préconise fermement l'expulsion des diplomates russes du Canada et la suspension des relations diplomatiques avec la Russie, qu'il qualifie d'« adversaire du



Canada » et de régime « génocidaire ». À tout le moins, l'organisme propose de réduire le nombre de diplomates accrédités au Canada, estimant que celui-ci est disproportionné.

- [31] Pour ce qui est du projet de loi C-70, la *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*³, les personnes interrogées ont indiqué que le CUC avait déjà défendu la création d'un registre d'agents étrangers, comme celui introduit par le projet de loi C-70. Elles ont déjà affirmé par le passé que les individus travaillant pour des pays adversaires (tels que ceux sous sanctions canadiennes) devraient être tenus de s'y inscrire.
- [32] Les personnes interrogées ont exprimé leurs préoccupations quant aux pouvoirs d'enquête et d'application de la loi du gouvernement dans le cas probable où certains agents étrangers ne respecteraient pas les exigences d'inscription introduites par le projet de loi C-70. MM. Michalchyshyn et Zakydalsky ont tous deux relevé le manque comparable de ressources d'enquête et d'application de la loi mobilisées par le gouvernement canadien pour les cas de transgression des sanctions instaurées après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, un précédent jugé préoccupant.
- [33] Comme cela a été dit auparavant, les deux représentants du CUC ont également fait allusion à la décision du CRTC d'interdire RT de la liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution au Canada, la considérant comme une première étape prometteuse, une position que le CUC avait également soutenue. Néanmoins, M. Michalchyshyn a insisté sur l'importance de continuer à limiter la portée des radiodiffuseurs appuyés ou parrainés par l'État russe dans l'environnement numérique, dont les récits visent à semer la méfiance dans la société canadienne et les institutions démocratiques.
- [34] Pour lutter contre la désinformation russe, le CUC a par ailleurs recommandé de mettre en place et de développer des initiatives publiques d'éducation aux médias. Les

³ [Au moment de l'entrevue, le 20 juin 2024, le projet de loi C-70 n'était pas encore officiellement une loi, car il n'avait pas encore reçu la sanction royale. La gouverneure générale en conseil a accordé la sanction royale plus tard le même jour.]



personnes interrogées ont cité en exemple les programmes d'éducation finlandais et estoniens, qui visent à apprendre aux enfants à reconnaître les informations fallacieuses.

- [35] En guise de conclusion, M. Michalchyshyn a réaffirmé que, de l'avis du CUC, le gouvernement canadien devrait considérer l'ingérence étrangère de la Russie comme une menace constante, et bénéficier d'une attention plus soutenue. Selon lui, le désir de la Fédération de Russie de cibler et de discréditer les personnes et les États qui s'opposent à elle et à sa vision du monde ne s'éteindra pas, étant donné que les récentes avancées technologiques et l'essor des médias sociaux ont encore renforcé la capacité de la Fédération de Russie à propager ses récits. Sans mesures sérieuses prises par le gouvernement du Canada à l'encontre de la Fédération de Russie, les personnes interrogées craignent que l'ingérence étrangère de cette dernière se poursuive sans relâche au Canada.